

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.1 GENERALITES**10.1.1 OBJET DU MARCHÉ**

Le présent document a pour objet de définir les travaux à exécuter pour la mise en oeuvre de **REVETEMENT DE SOL SOUPLE**, afin de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

L'opération concernée par le présent lot est :

Construction d'une résidence senior sur la commune d'Aussac-Vadalle

10.1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES-NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après :

- . D.T.U n° 53 - revêtement de sols collés.
- . "règles de l'art" définies par le Cahier des Charges 28.635 du CSTB.
- . cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose de revêtements minces - cahier du CSTB 286 n° 50.02.
- . règles professionnelles de préparation des supports courants en vue de la pose de revêtements de sols minces (U.N.R.S.T - U.N.M janvier 1976) - tolérances de planéité du support et de l'ouvrage fini.
- . cahier 744 - Avril 67 sur les joints soudés à chaud.
- . cahier 2193 - Octobre 87 sur les dalles plombantes textiles.

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux :

- . classement U.P.E.C. des locaux, établi par le C.S.T.B.(Cahier du CSTB n° 2183 - Septembre 87 - livraison 282).
- . règlement de sécurité dans les établissements recevant du public (ERP).
- . Normes Françaises dimensionnelles et qualitatives.

Les matériaux employés devront obligatoirement faire l'objet d'un avis technique du CSTB. Les préconisations de cet avis concernant la pose auront valeur contractuelle.

10.1.3 OBLIGATIONS DU CONSTRUCTEUR

Le constructeur devra, à ses frais, risques et périls :

- . établir les études et nomenclatures nécessaires.
- . déterminer, sous sa responsabilité, l'importance des matériels et du personnel, nécessaires à la bonne exécution des travaux dans le cadre du planning.
- . mettre en place, pendant et après les travaux, toutes les protections jugées nécessaires.

10.1.4 NETTOYAGE-PROTECTION

Nettoyage dûs au présent lot :

- . balayage très soigné de tous les locaux et enlèvement des débris.
- . enlèvement des taches de colle sur bas de portes et plinthes.
- . nettoyage et lustrage des sols avant réception.

Tous les déchets et chutes seront évacués aux décharges publiques; aucun stockage, ni incinération de déchets ne seront tolérés sur le chantier.

Toutes les protections jugées nécessaires seront mises en place et la valeur correspondante sera incluse dans les prix unitaires des ouvrages.

En outre, l'enlèvement des portes et leur repose devront être réalisés avec le plus grand soin et en étroite collaboration avec le menuisier.

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.1.5 PRECHAUFFAGE

Dans le cas où un préchauffage des locaux serait nécessaire pour la pose des revêtements, il incomberait au Maître d'ouvrage, soit d'en différer la pose, soit de chauffer les locaux.

Raccordement sur installation de chantier : seules les dépenses de consommation sont à porter au compte prorata.

Possibilité d'utiliser l'installation de chauffage existante à étudier sur place.

10.1.6 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**10.1.6.1 Connaissance du projet.**

L'entreprise devra obligatoirement, avant sa remise de prix :

- . prendre connaissance des descriptifs des autres corps d'état.
- . avoir une parfaite et complète vision des travaux à exécuter, de leurs étendues, de leurs limites, ainsi que de leurs conditions d'exécution.

10.1.6.2 Reception des supports.

L'entreprise devra réceptionner les supports lors de la prise en possession du chantier et devra s'assurer de leur conformité aux tolérances énoncées par les D.T.U, normes et règles professionnelles.

Dans le cas contraire, il en informera immédiatement le Maître d'oeuvre, qui fera procéder aux repiquages, où recharges éventuellement nécessaires.

Tout début d'exécution des revêtements par l'entreprise du présent lot entraîne implicitement une réception sans réserve des supports; en conséquence, seule la responsabilité de l'entreprise de REVETEMENTS DE SOLS pourra être recherchée dans le cas de malfaçons où défauts de l'ouvrage fini.

10.1.6.3 Préparation des supports.

Elle sera conforme au cahier des charges du CSTB 286/35, n°50.02.

Les sols seront dressés mécaniquement par l'entrepreneur de gros oeuvre. Les tolérances sont celles des DTU 21 et 26.2. Une réception de ces sols sera réalisée par l'entrepreneur du présent lot avant toute exécution. Elle s'effectuera en présence de l'entrepreneur de gros oeuvre, du Maître d'oeuvre et du bureau de contrôle.

La participation du CIRS pourra être demandée dans le cas de désaccord, mais le partage final des responsabilités revient de droit au Maître d'oeuvre qui fera procéder aux repiquages où recharges éventuellement nécessaires.

Tout début d'exécution des revêtements par l'entreprise du présent lot entraîne implicitement une réception sans réserve des supports avec toutes les conséquences en découlant sur la qualité des ouvrages finis.

10.1.6.4 Enduit de lissage (ragréage).

L'entrepreneur devra prévoir dans son prix l'application d'un enduit de lissage faisant l'objet d'un avis technique du CSTB et mise en oeuvre, conformément aux prescriptions du dit avis et du cahier 1835 du CSTB, livraison 237 de mars 83. La quantité à prévoir est de 4,5 g/m² minimum pour une épaisseur de 3 mm (P3) et de 2,5 kg/m².

Il est bien entendu que cet enduit n'a pour but que de supprimer la rugosité du béton. Il sera lissé et poncé.

En aucun cas, il ne sera considéré comme un rattrapage de planéité.

10.1.6.5 Colles

Les colles employées sur le chantier seront titulaires d'un avis technique du CSTB et livrées emballées sur le chantier.

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.1.7 ECHANTILLONS-NOMENCLATURE

Tous les canevas de pose sont à fournir au Maître d'oeuvre aux dates spécifiées par le coordonnateur et suffisamment tôt afin que les modifications proposées ne perturbent pas le début des travaux. Les échantillons sont à fournir en panneaux de 2,00 m² minimum pour tous les matériaux à mettre en oeuvre. Ils seront accompagnés des nomenclatures techniques et des localisations. Il est rappelé que la notion d'"équivalence" de matériaux revient de droit au Maître d'oeuvre.

10.1.8 PRELEVEMENTS

Des prélèvements de contrôle seront exécutés sur le chantier. Ils seront faits par l'entrepreneur en présence du Maître d'oeuvre et du bureau de contrôle.

10.1.9 COLORIS-DIVERS

L'appareillage et les couleurs sont laissées au choix du Maître d'oeuvre dans le cadre des précisions de la prescription.
Toutes les découpes autour des tuyauteries des appareils sanitaires et ouvrages existants sont comprises dans les prestations du présent lot.
Il est précisé que les sols des placards sont toujours revêtus à l'identique des locaux dans lesquels ils ouvrent.

10.1.10 ASSISTANCE TECHNIQUE

L'entreprise retenue acceptera sans réserve l'assistance technique systématique du centre d'information des revêtements de sols (CIRS) 21, rue du général Foy - 75008 PARIS.
Le coût de cette assistance sera pris en charge par l'entreprise après accord sur les conditions approuvées par le Maître d'oeuvre.

10.1.11 ENGAGEMENT

En fin de travaux, un engagement suivant modèle de l'éducation nationale sera établi conjointement entre les fabricants et l'entreprise et remis en 3 exemplaires au Maître d'oeuvre.
Cet engagement précisera outre les obligations liées à la garantie biennale mais aussi celles liées à la garantie complémentaire demandée pendant 8 ans après réception des travaux.

10.1.12 CLAUDE PARTICULIERE POUR REMISE OFFRES

Dans le cas où les entreprises envisageraient de mettre en oeuvre des revêtements similaires à ceux prescrits ci-après, elles devront obligatoirement fournir les fiches techniques des matériaux proposés.

10.1.13 COORDINATION ENTRE ENTREPRISES

L'entrepreneur du présent lot devra se prêter sans restriction aux exigences découlant d'une parfaite coordination à assurer entre lui-même et les autres corps d'état.
Il devra assister à toutes les réunions de mise au point des interfaces.

10.1.14 HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE

- Les prescriptions d'hygiène, de sécurité et de nettoyage sont fixées dans les documents annexés aux pièces générales.
- L'entreprise chiffrera ce poste distinctement dans le cadre de bordereau quantitatif.
- Un prix anormalement bas ne correspondant pas à la réalité pourra donner droit au Maître d'Ouvrage à l'exclusion de l'offre.

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.2 NOTA IMPORTANT

Le présent quantitatif dressé par le cabinet de Maîtrise d'oeuvre devra être vérifié par les entrepreneurs avant remise de l'offre.

Il ne pourra être, après coup, utilisé par les entrepreneurs pour la remise en cause du prix forfaitaire soumissionné.

En cas d'erreur flagrante, l'entrepreneur sera tenu d'avertir le Maître d'Oeuvre qui fera les rectifications nécessaires.

Variantes :

En cas de variantes proposées par l'entreprise, il sera établi, en annexe, le décompte précis en plus et moins correspondant à où aux variantes envisagées.

Nota :

Les marques indiquées dans le présent document seront imposées aux entreprises qui doivent en tenir compte dans leurs prix.

Cependant, d'autres modèles techniquement équivalents pourront être proposés. Ils feront obligatoirement l'objet d'un chiffrage en variante.

Mission Maître d'oeuvre : VISA sans EXE

Les plans EXE sont à la charge des entreprises

La salle d'activités est soumise à la réglementation thermique RT 2012.

Les appartements sont soumis à la réglementation thermique RE 2020, étude réalisée par Actis-Energie, jointe en annexe.

10.3 PHASES DES TRAVAUX**1^{ère} tranche de travaux :**

- construction d'une salle d'activités (Bâtiment A)
- construction de 4 logements T2 (Bâtiments B et C)
- réalisation des aménagements extérieurs : réseaux, parking, cheminements piétons des bâtiments B et C, assainissement, récupération des EP
- mise en attente des réseaux des bâtiments D et E

Localisation : suivant plan

2^{ème} tranche :

- construction de 4 logements T2 des bâtiments D et E

Localisation : suivant plan

Nota : le présent descriptif concerne la première 1^{ère} tranche des travaux uniquement

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.4**BATIMENT A - SALLE D'ACTIVITES****10.4.1 ISOLATION THERMIQUE**

Fourniture et pose d'isolation thermique "EFISOL TMS 22" où équivalent de 100 mm d'épaisseur, sur toute la surface compris remontées verticales en 2 cm d'épaisseur.

. R = 4.55 (m².k)/W

- **Localisation** : suivant indication des plans

10.4.1.1 Epaisseur 100 mm**10.4.2 CHAPE**

Réalisation de chape liquide base ciment, auto-nivelante et auto-lissante, sans ponçage type chape liquide de LAFARGES ou équivalent, constituée de :

- Sable
 - Liant à base de sulfate de calcium.
 - Un activateur de prise.
 - Mise en place par pompage
 - Compris tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre
- Épaisseur minimum 50 mm.

La chape devra être désolidarisée des éléments porteurs en gros-œuvre. Les joints de fractionnement seront déterminés en phase de préparation de chantier.

Cette chape demande la pose préalable d'une bande périphérique de protection des murs ; cette protection s'accompagne d'un joint périphérique de dilatation de 5mm sur tout le pourtour qui doit être respecté sur toutes les parois verticales.

- Compris réservation pour tapis de sol
- Compris test d'humidité

- **Localisation** : sur l'ensemble du bâtiment, suivant indication des plans

10.4.2.1 Epaisseur 40 mm minimum**10.4.2.2 Test d'humidité de la chape**

Pour déterminer la teneur en eau d'une chape (ou d'un béton), la mesure gravimétrique par séchage constitue une technique fiable et précise, à condition de disposer d'un échantillon représentatif.

Test d'humidité de la chape par bombe à carbure : on déduit la teneur en eau d'un échantillon de chape en mesurant la pression produite par un gaz (acétylène) issu d'une réaction entre l'eau de l'échantillon et le carbure de calcium.

10.4.2.3 PM réservation tapis de sol

10.4.2.3.1 Format 1.80/1.00 ml - salle d'activités

10.4.2.3.2 Format 0.90/0.60 ml - bureau

10.4.3 PREPARATION DES SOLS**10.4.3.1 Ponçage de la chape****10.4.3.2 Ragréage sur chape**

ragréage autolissant, de type **Weberniv elit de WEBER ET BROUTON**, avant la pose du revêtement de sol souple

- . compris préparation des supports
- . compris **primaire WEBERPRIM universel**

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

. compris toutes suggestions de pose

Localisation : suivant indication des plans

10.4.4 REVETEMENT TARALAY PREMIUM COMPACT

- Composé d'un décor par impression d'une couche calandree unie, protégée par une couche de surface calandree transparente et d'une sous-couche en mousse de PVC, du type **TARALAY PREMIUM COMPACT** où équivalent.
- Les caractéristiques suivantes devront être justifiées et respectées par un P.V du CSTB et d'un laboratoire d'officiel d'essai :
 - . classement UPEC : U4P3E2/3C2 certifié NF UPEC n° 310-003.1.
 - . réaction au feu : Bfl-s1
- Épaisseur : 2.00 mm
- Collage en plein selon préconisations du fabricant sur chape béton ayant reçues préalablement un enduit de lissage où un primaire d'accrochage.
- Soudure des joints des lés à chaud avec cordon d'apport pour E3 et soudure à froid pour E4.
- Teintes au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.
- Compris sous-couche
- **Localisation** : l'ensemble des sol du bâtiment, suivant plans

10.4.4.1 Sous-couche**10.4.4.2 Revêtement de sol souple****10.4.5 TAPIS DE PROPETE**

- Fourniture et pose d'un paillason enroulable, très résistant, avec des reps à texture grossière imputrescibles, absorbant l'humidité, fixés dans des profilés porteurs en aluminium, à l'épreuve du gauchissement, pourvus, en dessous, d'une isolation phonique. Liaisons des profilés par câbles en acier zingué enrobés par une gaine en PVC.
- Du type **PAILLASON EMCO DIPLOMATE Réf. 522/10R de EMCO (*)** où techniquement équivalent compris cadre cornière incorporé au sol en aluminium éloxé naturel 25x28x3 mm.
- Caractéristiques techniques :
 - . épaisseur totale : 22 mm.
 - . écartement entre profilés : 5 mm.
- Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant.
- Adapté circulation PMR
- Localisation**: devant les portes de chaque entrée, suivant indication des plans

(*) Distributeur EMCO - MAINGOT SARL - Route Du Mautemps - 33160 SAINT AUBIN DU MEDOC
Tél. : 05.56.70.14.30 - Fax : 05.56.70.14.39

10.4.5.1 Format 1,80/1.00 ml**10.4.5.2 Format 0.90/0.60 ml - bureau**

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.5**BATIMENT B - APPARTEMENTS 1 ET 2****10.5.1 ISOLATION THERMIQUE**

Fourniture et pose d'isolation thermique "EFISOL TMS 22" où équivalent de 100 mm d'épaisseur, sur toute la surface compris remontées verticales en 2 cm d'épaisseur.

. R = 4.55 (m².k)/W

- **Localisation** : suivant indication des plans

10.5.1.1 Appartement 1 - Epaisseur 100 mm**10.5.1.2 Appartement 2 - Epaisseur 100 mm****10.5.2 CHAPE**

Réalisation de chape liquide base ciment, auto-nivelante et auto-lissante, sans ponçage type chape liquide de LAFARGES ou équivalent, constituée de :

- Sable
- Liant à base de sulfate de calcium.
- Un activateur de prise.
- Mise en place par pompage
- Compris tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre

Épaisseur minimum 50 mm.

La chape devra être désolidarisée des éléments porteurs en gros-œuvre. Les joints de fractionnement seront déterminés en phase de préparation de chantier.

Cette chape demande la pose préalable d'une bande périphérique de protection des murs ; cette protection s'accompagne d'un joint périphérique de dilatation de 5mm sur tout le pourtour qui doit être respecté sur toutes les parois verticales.

- Compris réservation pour tapis de sol
- Compris test d'humidité

- **Localisation** : sur l'ensemble du bâtiment, suivant indication des plans

10.5.2.1 Appartement 1**10.5.2.1.1 PV forme de pente douche italienne****10.5.2.2 Test d'humidité de la chape**

Pour déterminer la teneur en eau d'une chape (ou d'un béton), la mesure gravimétrique par séchage constitue une technique fiable et précise, à condition de disposer d'un échantillon représentatif.

Test d'humidité de la chape par bombe à carbure : on déduit la teneur en eau d'un échantillon de chape en mesurant la pression produite par un gaz (acétylène) issu d'une réaction entre l'eau de l'échantillon et le carbure de calcium.

10.5.2.3 Appartement 2**10.5.2.3.1 PV forme de pente douche italienne****10.5.2.4 Test d'humidité de la chape**

Pour déterminer la teneur en eau d'une chape (ou d'un béton), la mesure gravimétrique par séchage constitue une technique fiable et précise, à condition de disposer d'un échantillon représentatif.

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

Test d'humidité de la chape par bombe à carbure : on déduit la teneur en eau d'un échantillon de chape en mesurant la pression produite par un gaz (acétylène) issu d'une réaction entre l'eau de l'échantillon et le carbure de calcium.

10.5.3 PREPARATION DES SOLS**10.5.3.1 Appartement 1**

10.5.3.1.1 Ponçage de la chape

10.5.3.1.2 Ragraéage sur chape

ragréage autolissant, de type **Weberniv elit de WEBER ET BROUTON**, avant la pose du revêtement de sol souple

- . compris préparation des supports
- . compris **primaire WEBERPRIM universel**
- . compris toutes suggestions de pose

Localisation : suivant indication des plans

10.5.3.2 Appartement 2

10.5.3.2.1 Ponçage de la chape

10.5.3.2.2 Ragraéage sur chape

ragréage autolissant, de type **Weberniv elit de WEBER ET BROUTON**, avant la pose du revêtement de sol souple

- . compris préparation des supports
- . compris **primaire WEBERPRIM universel**
- . compris toutes suggestions de pose

Localisation : suivant indication des plans

10.5.4 REVETEMENT TARALAY PREMIUM COMPACT

- Composé d'un décor par impression d'une couche calandreeunie, protégée par une couche de surface calandree transparente et d'une sous-couche en mousse de PVC, du type **TARALAY PREMIUM COMPACT** ou équivalent.

- Les caractéristiques suivantes devront être justifiées et respectées par un P.V du CSTB et d'un laboratoire d'officiel d'essai :

- . classement UPEC : U4P3E2/3C2 certifié NF UPEC n° 310-003.1.
- . réaction au feu : Bfl-s1
- Épaisseur : 2.00 mm
- Collage en plein selon préconisations du fabricant sur chape béton ayant reçues préalablement un enduit de lissage ou un primaire d'accrochage.
- Soudure des joints des lés à chaud avec cordon d'apport pour E3 et soudure à froid pour E4.
- Teintes au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.

- Compris sous-couche

- **Localisation** : l'ensemble des sol du bâtiment, suivant plans

10.5.4.1 Appartement 1

10.5.4.1.1 Sous-couche

10.5.4.1.2 Revêtement de sol souple

10.5.4.2 Appartement 2

10.5.4.2.1 Sous-couche

10.5.4.2.2 Revêtement de sol souple

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.5.5 ETANCHEITE MURALE

- Fourniture et application d'une sous-couche de protection sous faïence collée décrite ci-dessous **de type SYSTEME MAPEGUM SPEC ou équivalent**.

Ce procédé est destiné à la pose de carrelage en revêtement de murs et de sols intérieurs en travaux neufs ou de rénovation.

Le procédé complet est constitué par :

- un primaire adapté au support (le cas échéant),
- la résine MAPEGUM WPS appliquée en deux couches croisées,
- le traitement spécifique des points singuliers à l'aide de la bande de renfort MAPEBAND,
- le carrelage collé avec une colle à carrelage adaptée.

- Mise en oeuvre selon avis technique du fabricant.

Toute hauteur dans la douche

- **Localisation** : Sous-couche de protection sous les revêtements muraux, suivant indication des plans.

10.5.5.1 Appartement 1**10.5.5.2 Appartement 2****10.5.6 REVETEMENT DOUCHE**

L'ensemble parois/receveur sera réalisé selon le système **Taradouche de GERFLOR**, conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, comprenant :

- Siphon de sol : blanc type Freja avec sortie horizontale pour revêtements de sol vinyliques du système TARADOUCHE. Hauteur réglable si ajout d'une réhausse. Diamètre de la grille 150 mm, diamètre de la sortie 50 mm

Possibilité de remplacement de la grille standard par une grille inox.

. Compris fourniture et pose

- revêtement de sol type vinyle hétérogène, antidérapant, compact, en rouleaux de type **TARALAY SECURITE SD**.

. Il est constitué d'un décor dans la masse : une couche d'usure dans la masse d'une épaisseur comprise en 0.85 et 1.00mm, avec incrustation de grains colorés et de particules de cristaux minéraux qui lui confèrent des performances de résistance à la glissance pieds nus (classement B selon la norme DIN 51097) et pieds chaussés (classement R10 selon la norme DIN 51130). **TARALAY SECURITE SD** sera donc conforme à la réglementation pour une utilisation en toute sécurité dans les douches. Le Système Taradouche est conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ce revêtement est particulièrement indiqué pour les pièces humides et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

. Le revêtement de sol dispose d'un envers compact, renforcé par une grille de verre.

Il est doté du traitement de surface SparClean® facilitant l'entretien et évitant toute métallisation ou méthode spray pendant la durée de vie du produit.

Selon la norme ISO22196, il a une activité anti-bactérienne contre MRSA de 99% après 24h00.

. Il a un classement U4P3E2/3C2 certifié **QB-UPEC**.

. teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant

. Mise en oeuvre selon avis technique et guide de mise en oeuvre du fabricant compris relevés périphériques de 10 cm, profilés de diminution sol/mur, profilés de jonction pour seuil de porte, etc...

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

- revêtement mural de type **MURAL CALYPSO**,
 - . revêtement multicouches, en lés de 2 m, **classé feu B-s2,d0** selon la norme EN 13501,
 - . soudé à chaud avec un cordon CR40 pour une parfaite étanchéité.
 - . Il est constitué d'une couche d'usure transparente imprimée et d'une sous-couche **colorée** permettant un meilleur rendu de la soudure.
 - . Selon la norme ISO22196, MURAL CALYPSO a une activité antibactérienne contre E. coli, S. aureus et MRSA de 99% après 24h00.
 - . Teintes au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant
 - . Mise en oeuvre selon avis technique et guide de mise en oeuvre du fabricant
 - . Joints soudés entre lés et sur revêtement de sol (l'étanchéité de l'ensemble revêtement de sol et mur et devra être garanti 10 ans par engagement écrit du fabricant et du poseur) au CR 41.
 - . Pose sur toute la hauteur des murs de la douche, linéaire 1.40 ml + 2.82 ml, compris habillage bati-support

LOCALISATION : salle d'eau de l'appartement, suivant plans

10.5.6.1 Appartement 1

- 10.5.6.1.1 Siphon de sol
- 10.5.6.1.2 Revêtement de sol.
- 10.5.6.1.3 Revêtement mural, compris habillage bati-support

10.5.6.2 Appartement 2

- 10.5.6.2.1 Siphon de sol.
- 10.5.6.2.2 Revêtement de sol.
- 10.5.6.2.3 Revêtement mural, compris habillage bati-support

10.6**BATIMENT C - APPARTEMENTS 3 ET 4****10.6.1 ISOLATION THERMIQUE**

Fourniture et pose d'isolation thermique "EFISOL TMS 22" où équivalent de 100 mm d'épaisseur, sur toute la surface compris remontées verticales en 2 cm d'épaisseur.

- . $R = 4.55 \text{ (m}^2\cdot\text{k)/W}$

- **Localisation** : suivant indication des plans

10.6.1.1 Appartement 3 - Epaisseur 100 mm**10.6.1.2 Appartement 4 - Epaisseur 100 mm****10.6.2 CHAPE**

Réalisation de chape liquide base ciment, auto-nivelante et auto-lissante, sans ponçage type chape liquide de LAFARGES ou équivalent, constituée de :

- Sable
 - Liant à base de sulfate de calcium.
 - Un activateur de prise.
 - Mise en place par pompage
 - Compris tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre
- Épaisseur minimum 50 mm.

La chape devra être désolidarisée des éléments porteurs en gros-œuvre. Les joints de fractionnement seront déterminés en phase de préparation de chantier.

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

Cette chape demande la pose préalable d'une bande périphérique de protection des murs ; cette protection s'accompagne d'un joint périphérique de dilatation de 5mm sur tout le pourtour qui doit être respecté sur toutes les parois verticales.

- Compris réservation pour tapis de sol
- Compris test d'humidité

- **Localisation** : sur l'ensemble du bâtiment, suivant indication des plans

10.6.2.1 Appartement 3

10.6.2.1.1 PV forme de pente douche italienne

10.6.2.2 Test d'humidité de la chape

Pour déterminer la teneur en eau d'une chape (ou d'un béton), la mesure gravimétrique par séchage constitue une technique fiable et précise, à condition de disposer d'un échantillon représentatif.

Test d'humidité de la chape par bombe à carbure : on déduit la teneur en eau d'un échantillon de chape en mesurant la pression produite par un gaz (acétylène) issu d'une réaction entre l'eau de l'échantillon et le carbure de calcium.

10.6.2.3 Appartement 4

10.6.2.3.1 PV forme de pente douche italienne

10.6.2.4 Test d'humidité de la chape

Pour déterminer la teneur en eau d'une chape (ou d'un béton), la mesure gravimétrique par séchage constitue une technique fiable et précise, à condition de disposer d'un échantillon représentatif.

Test d'humidité de la chape par bombe à carbure : on déduit la teneur en eau d'un échantillon de chape en mesurant la pression produite par un gaz (acétylène) issu d'une réaction entre l'eau de l'échantillon et le carbure de calcium.

10.6.3 PREPARATION DES SOLS**10.6.3.1 Appartement 3**

10.6.3.1.1 Ponçage de la chape

10.6.3.1.2 Ragréage sur chape

ragréage autolissant, de type **Weberniv elit de WEBER ET BROUTON**, avant la pose du revêtement de sol souple

- . compris préparation des supports
- . compris **primaire WEBERPRIM universel**
- . compris toutes suggestions de pose

Localisation : suivant indication des plans

10.6.3.2 Appartement 4

10.6.3.2.1 Ponçage de la chape

10.6.3.2.2 Ragréage sur chape

ragréage autolissant, de type **Weberniv elit de WEBER ET BROUTON**, avant la pose du revêtement de sol souple

- . compris préparation des supports
- . compris **primaire WEBERPRIM universel**
- . compris toutes suggestions de pose

Localisation : suivant indication des plans

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.6.4 REVETEMENT TARALAY PREMIUM COMPACT

- Composé d'un décor par impression d'une couche calandree unie, protégée par une couche de surface calandree transparente et d'une sous-couche en mousse de PVC, du type **TARALAY PREMIUM COMPACT** ou équivalent.
- Les caractéristiques suivantes devront être justifiées et respectées par un P.V du CSTB et d'un laboratoire d'officiel d'essai :
 - . classement UPEC : U4P3E2/3C2 certifié NF UPEC n° 310-003.1.
 - . réaction au feu : Bfl-s1
- Épaisseur : 2.00 mm
- Collage en plein selon préconisations du fabricant sur chape béton ayant reçues préalablement un enduit de lissage où un primaire d'accrochage.
- Soudure des joints des lés à chaud avec cordon d'apport pour E3 et soudure à froid pour E4.
- Teintes au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme du fabricant.
- Compris sous-couche
- **Localisation** : l'ensemble des sol du bâtiment, suivant plans

10.6.4.1 Appartement 3

10.6.4.1.1 Sous-couche

10.6.4.1.2 Revêtement de sol souple

10.6.4.2 Appartement 4

10.6.4.2.1 Sous-couche

10.6.4.2.2 Revêtement de sol souple

10.6.5 ETANCHEITE MURALE

- Fourniture et application d'une sous-couche de protection sous faïence collée décrite ci-dessous **de type SYSTEME MAPEGUM SPEC ou équivalent**.
Ce procédé est destiné à la pose de carrelage en revêtement de murs et de sols intérieurs en travaux neufs ou de rénovation.
Le procédé complet est constitué par :
 - un primaire adapté au support (le cas échéant),
 - la résine MAPEGUM WPS appliquée en deux couches croisées,
 - le traitement spécifique des points singuliers à l'aide de la bande de renfort MAPEBAND,
 - le carrelage collé avec une colle à carrelage adaptée.
- Mise en oeuvre selon avis technique du fabricant.
Toute hauteur dans la douche
- **Localisation** : Sous-couche de protection sous les revêtements muraux, suivant indication des plans.

10.6.5.1 Appartement 3**10.6.5.2 Appartement 4****10.6.6 REVETEMENT DOUCHE**

L'ensemble parois/receveur sera réalisé selon le système **Taradouche de GERFLOR**, conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, comprenant :

- Siphon de sol blanc type Freja avec sortie horizontale pour revêtements de sol vinyliques du système TARADOUCHE. Hauteur réglable si ajout d'une réhausse. Diamètre de la grille 150 mm, diamètre de la sortie 50 mm

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

Possibilité de remplacement de la grille standard par une grille inox.
. Compris fourniture et pose

- revêtement de sol type vinyle hétérogène, antidérapant, compact, en rouleaux de type **TARALAY**

SECURITE SD.

. Il est constitué d'un décor dans la masse : une couche d'usure dans la masse d'une épaisseur comprise en 0.85 et 1.00mm, avec incrustation de grains colorés et de particules de cristaux minéraux qui lui confèrent des performances de résistance à la glissance pieds nus (classement B selon la norme DIN 51097) et pieds chaussés (classement R10 selon la norme DIN 51130). **TARALAY SECURITE SD** sera donc conforme à la réglementation pour une utilisation en toute sécurité dans les douches. Le Système Taradouche est conforme à la réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ce revêtement est particulièrement indiqué pour les pièces humides et facilite le traitement des remontées en plinthe, des angles et des soudures.

. Le revêtement de sol dispose d'un envers compact, renforcé par une grille de verre.

Il est doté du traitement de surface SparClean® facilitant l'entretien et évitant toute métallisation ou méthode spray pendant la durée de vie du produit.

Selon la norme ISO22196, il a une activité anti-bactérienne contre MRSA de 99% après 24h00.

. Il a un classement U4P3E2/3C2 certifié **QB-UPEC**.

. teinte au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant

. Mise en oeuvre selon avis technique et guide de mise en oeuvre du fabricant compris relevés périphériques de 10 cm, profilés de diminution sol/mur, profilés de jonction pour seuil de porte, etc...

- revêtement mural de type **MURAL CALYPSO**.,

. revêtement multicouches, en lés de 2 m, **classé feu B-s2,d0** selon la norme EN 13501,

. soudé à chaud avec un cordon CR40 pour une parfaite étanchéité.

. Il est constitué d'une couche d'usure transparente imprimée et d'une sous-couche **colorée** permettant un meilleur rendu de la soudure.

. Selon la norme ISO22196, MURAL CALYPSO a une activité antibactérienne contre E. coli, S. aureus et MRSA de 99% après 24h00.

. Teintes au choix du Maître d'oeuvre dans nuancier du fabricant

. Mise en oeuvre selon avis technique et guide de mise en oeuvre du fabricant

. Joints soudés entre lès et sur revêtement de sol (l'étanchéité de l'ensemble revêtement de sol et mur et devra être garanti 10 ans par engagement écrit du fabricant et du poseur) au CR 41.

. Pose sur toute la hauteur des murs de la douche, linéaire 1.40 ml + 2.82 ml, compris habillage bati-support

LOCALISATION : salle d'eau de l'appartement, suivant plans

10.6.6.1 Appartement 3

10.6.6.1.1 Siphon de sol.

10.6.6.1.2 Revêtement de sol.

10.6.6.1.3 Revêtement mural, compris habillage bati-support

10.6.6.2 Appartement 4

10.6.6.2.1 Siphon de sol.

10.6.6.2.2 Revêtement de sol.

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

10.6.6.2.3 Revêtement mural, compris habillage bati-support

10.7 DIVERS**10.7.1 D.O.E**

- Comprenant, en 2 exemplaires chacun dont un reproductible (2 CD/USB+2 en format papier)
 - . Les plans du Maître d'oeuvre mis à jour.
 - . Les plans techniques et détails d'exécution avec tracés, sections et cotations mis à jour.
 - . La collection complète des divers certificats de garantie et essais des matériels et matériaux.
 - . Attestations d'assurances spéciales pour matériaux et exécution.
 - . Fiche technique de tous les matériaux mis en oeuvre.
 - . etc...

10.7.2 PROPRETE DU CHANTIER-NETTOYAGE

- Toutes les entreprises présentes sur le chantier sont tenues de nettoyer les zones où elles travaillent au jour le jour. Compte tenu de l'espace limité des abords et de l'échec du tri sélectif, chaque entreprise est tenue d'évacuer journalièrement ses gravats. Un poste nettoyage est prévu dans chaque lot.
- En cas de non respect de ces clauses, les entreprises fautives seront pénalisées et un nettoyage pourra être demandé à une entreprise spécialisée par le Maître d'oeuvre au compte de l'entreprise défaillante après simple demande non satisfaite.

10.8 VARIANTE**10.9****BATIMENT A - SALLE D'ACTIVITES****10.9.1 PLINTHES A COLLER**

- Plinthes homogène semi-rigide en vinyle avec film imprimé numériquement, de chez **GERFLOR** ou similaire
- 60 mm de hauteur et de 10 mm d'épaisseur.
- Pose collée suivant prescriptions du fabricant compris toutes coupes et assemblages particulièrement soignés aux angles saillants et rentrants qui seront préformés.
- Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans le nuancier du fabricant
- **Localisation** : en pied des doublages et cloisons sauf derrière les meubles de la tisanerie, suivant plans

10.9.2 JOINTOIEMENT ETANCHE SOUS PLINTHES

- Au mastic acrylique 1ère catégorie sans primaire, à la périphérie des locaux humides (salles de bains, WC, cuisine) traités par le présent lot à la pose des plinthes vinyl.
- Le mastic devra être titulaire du label SNJF.

10.10**BATIMENT B - APPARTEMENTS 1 ET 2****10.10.1 PLINTHES A COLLER**

- Plinthes homogène semi-rigide en vinyle avec film imprimé numériquement, de chez **GERFLOR** ou similaire
- 60 mm de hauteur et de 10 mm d'épaisseur.

Lot n°10 : REVETEMENT DE SOL SOUPLE

- Pose collée suivant prescriptions du fabricant compris toutes coupes et assemblages particulièrement soignés aux angles saillants et rentrants qui seront préformés.
- Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans le nuancier du fabricant
- **Localisation** : en pied des doublages et cloisons sauf derrière les meubles de cuisine et l'ensemble de la salle d'eau, suivant plans

10.10.2 JOINTOIEMENT ETANCHE SOUS PLINTHES

- Au mastic acrylique 1ère catégorie sans primaire, à la périphérie des locaux humides (salles de bains, WC, cuisine) traités par le présent lot à la pose des plinthes vinyl.
- Le mastic devra être titulaire du label SNJF.

10.11

BATIMENT C - APPARTEMENTS 3 ET 4

10.11.1 PLINTHES A COLLER

- Plinthes homogène semi-rigide en vinyle avec film imprimé numériquement, de chez **GERFLOR** ou similaire
- 60 mm de hauteur et de 10 mm d'épaisseur.
- Pose collée suivant prescriptions du fabricant compris toutes coupes et assemblages particulièrement soignés aux angles saillants et rentrants qui seront préformés.
- Teinte au choix du Maître d'oeuvre dans le nuancier du fabricant
- **Localisation** : en pied des doublages et cloisons sauf derrière les meubles de cuisine et l'ensemble de la salle d'eau, suivant plans

10.11.2 JOINTOIEMENT ETANCHE SOUS PLINTHES

- Au mastic acrylique 1ère catégorie sans primaire, à la périphérie des locaux humides (salles de bains, WC, cuisine) traités par le présent lot à la pose des plinthes vinyl.
- Le mastic devra être titulaire du label SNJF.